

Etude de Me Alain Marti

AVOCAT AU BARREAU DE GENÈVE

3, RUE MICHEL CHAUVET
1208 GENÈVE

TÉLÉPHONE (022) 346 77 11
FAX (022) 346 77 35

Courriel : am@etudemarti.com

Au Conseil d'Etat de la
République et Canton de
Genève
En sa Chancellerie
2 rue de l'Hôtel de Veille
1204 Genève

Genève, le 24 avril 2013.

Concerne : une menace sur la Genève Internationale.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Je crois de mon devoir de porter à votre connaissance un téléphone inquiétant que j'ai reçu du secrétariat de l'ONU le 22 avril dernier.

J'avais dénoncé à la Cour des Comptes une manœuvre étrange du conseil Administratif de la Ville de Genève, qui avait décidé de financer une partie de l'érection d'un monument sur la promenade Saint Antoine sans y avoir été autorisé par le Conseil Municipal. La réponse de la Cour des Comptes est parvenue en copie au secrétariat de l'ONU sans que je sache par quel canal. Lisant mon nom comme destinataire de la communication, le secrétariat de l'ONU m'a appelé pour s'enquérir d'une mention apparaissant à la fin de la décision : le Conseil Administratif a renoncé à implanter ce monument sur la promenade Saint Antoine et décidé de le placer dans le parc de l'Ariana.

Il s'agit d'un monument financé en grande partie par la diaspora arménienne à la mémoire des victimes des événements survenus dans l'Empire Ottoman en 1915, dont les Arméniens ont été victimes et que, depuis une quinzaine d'années environ ils appellent génocide. La Turquie conteste ce terme. Madame Calmy-Rey avait amené les gouvernements turc et arménien à un compromis portant sur la création d'une commission d'historiens qui auraient dû faire la lumière sur ces événements. Les accords à ce sujet n'ont pas encore été ratifiés.

Dans l'attente de la création de cette commission d'historiens, il paraît singulièrement inopportun que la Ville de Genève tranche une question d'histoire d'une manière provoquante pour l'une des parties en cause. C'est contraire à la neutralité de la Confédération, contraire aux efforts déployés par Madame Calmy-Rey et contraire à la vocation de ville internationale de Genève.

Tout cela a transparu dans les propos de mon interlocuteur, qui a précisé que nous étions « près d'un incident diplomatique ».

Je me permets de penser qu'il serait souhaitable que votre Conseil pût amener le Conseil Administratif de la Ville à renoncer à un tel projet, qui n'apportera rien de positif à Genève, mais qui risque d'altérer les relations entre la Suisse et la Turquie et de jeter une ombre sur la vocation de Genève comme ville internationale.

Peut-être votre Conseil pourrait-il effacer la mauvaise impression que cette décision malheureuse a provoquée en offrant aux gouvernements turc et arménien que la commission d'historiens chargée de faire la lumière sur les événements de 1915 siège à Genève.

Vous voudrez bien me pardonner le soupçon de pédanterie que recèle cette suggestion, en pensant que je ne poursuis pas d'autre but que le bon renom et la prospérité de la République.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de mon profond respect.

Alain Marti.